



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions libérales : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 37584

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'inquiétude des membres des professions libérales, inquiétude due au contenu de l'article 31 du projet de loi de réforme des retraites. Cet article prévoit en effet une remise en cause de l'indépendance et de l'autonomie des régimes des libéraux. Or ces caisses ont le mérite d'être bien gérées et d'avoir imposé à leurs membres des augmentations de cotisations substantielles afin d'accumuler des réserves afin d'assurer les niveaux de retraite des trente prochaines années. Il serait donc anormal que ces réserves soient détournées de leur objet. Il lui demande si le Gouvernement compte supprimer cet article 31 et garantir l'indépendance et l'autonomie des régimes des professions libérales.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37584

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9543

Question retirée le : 8 octobre 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)